Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 35 (1897)

Heft: 31

Artikel: La messon

Autor: Dénéréaz, C.-C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196378

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. Etranger: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1 mayier, 1 mayril, 1 mayril, 1 mayril, 1 mayril, 2 mayril,

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nos petites habitudes.

Comme vous le savez, lecteurs, la plupart des Lausannois dinent à midi. Or quoi de plus nécessaire, s'il vous plaît, en se mettant à table, que d'avoir de l'appétit; mais n'en a pas qui veut, mes bons.

Heureusement qu'il existe certains marchands chez lesquels l'appétit se vend à la ration

Ces marchands se nomment cafetiers et l'appétit est un produit végétal ayant nom absinthe. Qu'est-ce que l'absinthe?

C'est l'abrutissement en bouteille, nous dit Alphonse Karr.

Quelles sont les conséquences de ce nectar? Le tremblement des mains, l'abatardissement des facultés intellectuelles, une somnolence invincible.

O Chinois! avons-nous bien le droit de vous jeter la pierre? Vous savourez l'opium, parce qu'il vous procure des jouissances extatiques; parce que vous ne vous rendez pas compte des ravages qu'il exerce sur votre moral; parce qu'enfin vous y êtes, à votre insu, poussés par l'Anglais qui vous le procure en contrebande.

Nous, nous buvons l'absinthe tout aussi pernicieuse que l'opium, mais qui ne donne pas l'extase; nous la buvons, sachant fort bien qu'elle est malfaisante; nous la buvons enfin spontanèment et sans y être poussés par aucun contrebandier

Et pourquoi la buvons-nous ? pour avoir de l'appétit. Mais comme ce n'est pas suffisant, nous l'accompagnons d'un bout de Grandson.

Et, comme nombre de gens se sont faits les esclaves de cette liqueur, nous croyons devoir indiquer, — sous forme de sonnet, — le moyen de la rendre inoffensive. Ce sonnet vous est sans doute bien connu; je crois même que vous l'avez déjà publié dans le Conteur; mais ayant chaque jour la preuve qu'on l'oublie trop facilement, il est bon de le remettre de temps en temps sous les yeux des amateurs d'absinthe, qui devraient le savoir par cœur. Il est d'ailleurs charmant:

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre, Deux doigts, pas davantage; ensuite saisissez Une carafe d'eau bien fraîche; puis versez, Versez tout doucement d'une main très légère.

Que petit à petit votre main accélère La verte infusion ; puis augmentez, pressez Le volume de l'eau, la main haute, et cessez Quand vous aurez jugé la liqueur assez claire.

Laissez-la reposer une minute encor: Couvez-la d'un regard comme on couve un trésor. Aspirez son parfum qui donne le bien-être!

Enfin pour couronner tant de soins inouïs, Bien délicatement prenez le verre, et puis... Lancez, sans hésiter, le tout par la fenètre.

Maintenant que nous avons dit comment les Lausannois procèdent avant le dîner, voyons ce qui se passe après.

Eh bien, après le diner, changement de décor. Ce n'est plus l'appétit que vend le cafetier, c'est la digestion. Oui, messieurs, la digestion sous forme de café à l'eau, mais toujours avec le cigare; de même que l'on fume pour stimuler l'appétit, on fume aussi pour faciliter le travail de l'estomac.

Il va sans dire que l'absinthe, le cigare et le café n'excluent pas la liqueur de Bacchus; aussi, le soir, plusieurs vont-ils coucher tout imprégnés d'alcool et de nicotine.

Hé! Messieurs! pour que la dose soit complète, que ne vous mettez-vous aussi à mâcher le bétel et à fumer l'opium et le hatchich? les effets en seraient bien plus prompts! vous seriez débiles à 20 ans, infirmes à 25, caducs à 30, cacochymes à 35 et défunts à 40.

O douce perspective!

Je m'empresse d'ajouter que si je prends mes exemples chez les Lausannois, c'est que j'ai toujours vécu parmi eux, mais cela ne veut pas dire que les mêmes fâcheuses habitudes n'existent pas dans mainte autre ville de notre beau pays.

Quel contraste, si l'on jette un coup d'œil sur la vie du campagnard, en général!

Au point du jour, il sort de chez lui et se dirige vers son champ, où il bèche, laboure, plante, ensemence jusqu'à midi, où, enfin, il gagne son pain à la sueur de son front: c'est son absinthe, à lui; il n'en connaît pas d'autre, et son appétit n'en est que meilleur.

Un repos d'une demi-heure, à l'ombre d'un arbre, suffit à réparer ses forces : voilà sa tasse de café! Aussi la santé et la prospérité ontelles élu domicile sous le toit du campagnard. Vigoureux et fort, il pousse devant lui son attelage, en chantant ce joyeux refrain:

De bon matin, loin du village, Sifflant après son attelage, Le laboureur prend un nouveau Courage, En voyant le Canton de Vaud Si beau!

E. G.

La messon.

Quin teimps! quinna chaleu! Ah! pourr'ami dè [Mordze. L'est lè bllia que vont bin! Et l'aveina! et l'ordze! Et lo mâiti, lo sâigllio, la nonnetta, lè pâis! Tot promet on an dru. Que Dieu no préservâi! Lè sâigllio sont dza mâo, lè fromeints lo vont êtrè Ye sè faut démenâ s'on vâo que lo bin êtrè Sâi tsi no l'an que vint. Lé cholas sont vouaisus Mâ bintout lé zépis sé vont cougni dèssus. La quetall'à la frête est dza assolidaïe, La grandze est remêcha et la faulx eintsappliàïe, Lè mollettès sont nâovès, lè covas sont godzi ; Lè deints sont âi ratés, lè manettès âo faotsi. Lè tsai sont etsella, sont graissi, l'ont la presse, Tot va bin, tot est prêt: lo fortson, la remesse, La tsevelhie, lè cllias sont quie ein atteindeint Dè servi quand foudra à l'ovrâi deledzein. Les lins einvoulhenas sont ein paquiets dein l'audze Kâ faut tsouï la maille, quand bin sariont dé saudze. Enfin, quiet! tot est prêt et se lo sélâo tint, La messon sara bouna et lo mondo conteint. Bintoù on vâi veni n'a troupa dè grachâosès

Bintoù on vâi veni n'a troupa dè grachâosès Avoué dài bio valets. C'est noutrè recoulhâosès; Et clliaux valets, pardié, sont dâi fameux lurons Que vignon avoué lào faulx s'àidi po lè messons. Lo leindeman matin, de pertot lo veladzo On vâi parti lè dzeins que s'ein vont à l'ovradzo. Lè sâitâo vont solets, tit dè beinda, ein avant Et derrâi leu lè felhiès ein mitè et fâordâ bllianc. Arrevâ su lo tsamp, on bon coup dè molletta Reind ardeinta la faulx que va quasi solletta, Et lo premi sâitâo attaquè lè z'épis Que sè cutsont que bas, ein andain, à sè pîs; Sa recoulhâosa vint, dè sè mans lè ramassè, Lè z'einvoué dè son mi su lo tsamp et le passè, Poui lo sécond sâitâo part après lo premi, Sa recoulhâose après; poui lè z'autro, poui ti, Et quand tota la beinda est adrâi einmodâie Lè z'épis tchisont dru, kâ la faux bin molâie Fà dâi galés andains; mâ ne lài fà pas bon Quand permi clliaux épis ie sè trâovè on tserdon.

Dépatsin-no, amis, vouaitsé veni lo Maître! A cliiau mots, noutré dzeins, que volliont ti paraître Po dâi z'ovrâi fameux, s'eincoradzon bin tant Qu'on lè derâi pardié asse fort qué Maîlan.
— Arretâ, mè lurons, et veni bâirè on verro Lâo criè lo bordzâi, lo syndico Djan Pierro, Medzi lo pan, la toma, tot est dein lo pana Et l'ai ia dâi coutés po clliau que n'ein ont pas. Passâ-dè vo, valets, à tor, les barreliettès Mâ n'aoblila pas non plie dè soigni clliaux feliettès. Por mè, ye vu allà tanqu'à la fin dézo Vaire s'on pào sciï ion dè clliau premi dzo. Quand lo pan et la toma furont venus petits Et que lè bareliettès cheintiront la sâti. Lè z'ovrâi ein sublient repreignont bon coradzo Et on n'hâorett'après l'euront fini l'ovradzo. A l'hâora dè midzo, lo dinâ fut servi, Et ti, sein renasca, furont sé goberdzi. La vépra dé cé dzo on ne fe pas ripaille, Et quand la né vegne, tsacon fut su la paille.

Lo premi dzo passa, on a fé cognesance, Lè valets n'ont rein mé la mêma contegnance, Tsacon preint sa grachâose po alla pè lo tsamp, Et sont bintout amis tot coumeint dein on camp. Bré dèssus, bré dézo, saitão et recoulhâosès, Ne sont pas mé gênâ et pas mé épouâiraosès Et quand permi lo bllia lo grachão dâi molâ Ye profitè dè cein soveint po remolâ.

Quand lo fromeint scii est sè po lo reduire (Lo bllia est n'a denra que faut savâi conduirè) Ye faut, po pouâi lo llhi d'aboo l'eindroblhena Et lé fennè l'ai vont dé suite après dina; Tandique lè sâitâo, tot ein ein foumeint iena, La faulx su lè dzénâo, eintsappliont su l'einclhena, Après quiet ie s'ein vont avoué tsevelhie et lins Lhi lo bllia ein drobllions, po que sâi prêt à teimps. Tandique su lo lin portont clliau damuzallès Lo luron que dâi lhi ein racontè dâi ballès Asse bin on lè z'oût du tot llien recaffà Et tot ein travailleint ne font què s'amusâ.

Vouaitsé lo tsserotton avoué la barelietta,
Vito no z'allein baire tsacon nona gottetta.
Et l'ami Siméon qu'est foo, âora tserdzi
Et no, bravé felhiettes, ne veint fini de lhi.
Lo tsai est bintout prêt et la presse serraïe
Lé zépi sont pésants, kā bin boun'est l'annaïe.
Et po ne pas vaissa ein prenient lo tsemin
Simon va appoyi et tot sé passe bin.
On yadzo dein la grandze lé dzerbé arrevaïes
Pé lo perte dâi hias vito sont quetallaïes
Lo volêt su la tetse lé z'einvouè de son mî,
Et quie n'a pas lo teimps, ma fai, de s'eindroumi.
Kā quand la dzerba monté, l'auraï tant qu'a la frête
Se ne criavé « Mâola! » et la dzerba s'arrête.

Quand lo dzo est fini et lo sélâo mussi, A la soupa, tré ti, on và avoué plliézi, Et quand on a prâo z'u dé soupa, dè pedance Ein plliace dé drumi on einmoudé onna danse. La fatigua n'est rein, et felhies et valets Sé plliéson mi dè beinda qu'est d'être tot solets. Enfin s'ein vont cutsi po avâi lo bin être, Mâ preind garda, grachâosa, et clliou bin ta fenêtre Sein quiet clliau valottets porriont bin lâi passâ, Mâ fâi cein vo regardè et ne mè vouaité pas.

Enfin dé la messon lo derrâi dzo s'avancè,
Tot s'est très bin passâ, on pâo fère bombance.
Lo pourro su lo tsamp s'eincoradzé à gllianâ
Et noutré djeinè dzeins vont férè lo ressat.
On bouilli dè vingt livrès est dzà à la cousena,
Et po lo férè couâire l'a faillu la vesena.
Les valets dein lo bou ont couillai on sapin
Que lè felhies font bio dè la né ào matin.
Epiteaux est tot prêt avoué sa clliarinetta
Po lè férè dansi la veilla sur l'herbetta,
Et quand dein lo veladzo pertot l'ont paradà,
Ti su lo derrâi tsai, ein tsanteint, lé vaudà!
S'ein vignont attaquà lo bouilli, la pedance,
Et la messon finit pé lo bairè et la danse.
Lo leindeman lo maître fà lo conto à tsacon
Et lé z'ovrài s'ein vont gais coumein dai quiensons.
C.-C. D.

Pour maigrir.

Le docteur Félix Brémond publie dans le *Pe*tit Marseillais un intéressant article sur l'obésité, auquel nous empruntons quelques détails.

« Les causes productrices de l'obésité, dit-il, sont assez bien connues. Il convient de noter d'abord l'hérédité comme n'étant pas sans influence sur la venue du mal, mais il est amené le plus souvent par le défaut d'exercice et l'usage d'une nourriture trop succulente; aussi est-elle plus spécialement l'apanage des riches que des pauvres. Les gens de bureau et de cabinet, les prêtres, en sont fréquemment atteints, à preuve le proverbe : « Gras comme un moine. » On sait aussi que l'obésité est fréquente parmi les clients assidus des brasseries. Les gens qui se gorgent de la boisson fermentée chère à Gambrinus sont, pour la plupart, doués d'un embonpoint caractéristique. Le même sort est réservé à quiconque abuse des boissons, quelles qu'elles soient.

» En partant de ce principe que l'obésité est produite par le repos excessif des organes, l'alimentation trop copieuse et les boissous trop abondantes, il est facile de décider ce qu'il convient de faire pour la guérir — ou l'atténuer. Au lieu de rester au lit 10 ou 12 heures sur 24, les tributaires de la polysarcie se coucheront un peu tard et se lèveront d'assez bonne heure; ils ne laisseront pas leurs membres oisifs; ils les exerceront au contraire par une gymnastique de tous les jours, laquelle peut être, à volonté, une partie de boules, une promenade en vélocipède, une séance d'escrime, un travail de jardinage ou un frottage de parquet.

» En présence des aliments les plus succulents et des tables les mieux servies, les obèses se rappelleront qu'ils ne doivent ni goûter à tous les plats, ni tâter de tous les flacons. Ils noteront encore qu'il leur est absolument interdit de boire entre les repas.

» Il est pénible, je le sais, de résister à la soif, surtout pendant les chaleurs, mais c'est absolument indispensable. Celui qui aura le courage de se condamner à mon régime et de subir sa peine pendant quelques mois sera assuré de guérir. Celui qui, au contraire, ne saura pas modérer son appétit et réfréner l'envie de boire devra faire connaissance avec les médicaments spéciaux.

» La drogue à la mode en ce moment vient de chez les tripiers, c'est la glande thyroïde, extraite des collets de moutons, dont on fait des tablettes, des poudres, des élixirs. Elle a succédé à un végétal, le fucus vésiculosus, qui avait été précédé par divers minéraux tels que l'iodure de potassium, l'acétate de potasse, le bicarbonate de soude et le sulfate de magnésie. De tous ces remèdes on célébra jadis la gloire, avec exemple à l'appui, comme on vante aujourd'hui les préparations thyroïdiennes; je les mets toutes dans le même sac, avec la cendre de vipères que conseillait le vieux Galien; elles guérissent l'obèse qui mange peu, boit moins et travaille beaucoup; à l'obèse glouton, buveur et paresseux, elles donnent peut-être une illusion, mais leur action physique est égale, en définitive, à l'effet bien connu d'un cautère appliqué sur une jambe de bois. »

Sa Grandeur Etienne Marilley,

évêque de Lausanne et Genève, prisonnier d'Etat, à Chillon.

Après la guerre d'éxécution contre la ligue des cantons dissidents (Sonderbund), en 1847 et 1848, qui fut immédiatement suivie de la déchéance des gouvernements de ces sept cantons catholiques, de l'établissement de nouveaux gouvernements et de l'expulsion des Jésuites de la Suisse, une grande partie du clergé fribourgeois, excitée par sa Grandeur Etienne Marilley, évêque du diocèse de Lausanne et Genève, ne cessait, par ses prédications et par ses actes, de fomenter des troubles et de susciter ainsi des embarras au nouveau gouvernement de Fribourg, à qui l'évêque adressa même une longue série de griefs contre ses actes, terminée par une protestation formelle contre une Constitution imposée, disait-il, arbitrairement et par la force.

Le gouvernement de Fribourg, ne pouvant rester indifférent à ces menées subversives de l'ordre public, se vit alors obligé de prendre des mesures de rigueur pour y mettre un terme. Le 25 octobre 1848; au matin, le lieutenant du préfet de Fribourg se rendit, accompagné d'un officier, à l'évêché, et y arrêta l'évêque Marilley, qui fût conduit, dans une voiture escortée. à Payerne, et remis, par l'officier qui l'accomgnait, au préfet de cette ville, qui fit transmarcher ce prélat sur Lausanne, où il descendit sur le soir à l'hôtel de la Poste, où il passa la nuit. Le lendemain 26, une voiture partant de l'hôtel et prenant, vers les une heure après midi, la route de Vevey, transféra, par ordre du gouvernement vaudois, l'évêque Marilley au Château de *Chillon*, où il arriva dans la soi-rée, ayant à côté de lui le préfet de Lausanne et vis-à-vis deux gendarmes. Lors de son arrestation, de son transfert et pendant tout le temps de sa réclusion, on eût à l'égard de ce prélat les déférences convenables.

Le 8 décembre suivant, le gouvernement de Fribourg ayant décidé de faire mettre en liberté l'évêque Marilley, le gouvernement vaudois dût se charger de faire conduire ce prélat à la frontière, en lui communiquant préalablement les résolutions délibérées à Fribourg les 30 et 31 octobre, par les délégués des cinq Cantons de ce diocèse et ratifiées par les gouvernements de ces cantons, savoir ceux de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève.

Voici les derniers des nombreux considérants sur lesquels s'appuie la résolution prise par les cinq Cantons diocésains au sujet de l'Evèque *Etienne Marilley*, et le dispositif de cette résolution:

« Considérant que le retour de l'évêque dans » le canton de Fribourg et son séjour dans une » partie quelconque de son diocèse est incom» patible avec le maintien de la tranquillité pu» blique; que ce prélat a perdu la confiance et » la considération qui sont nécessaires à l'exercice des hautes fonctions de l'Episcopat; — » usant de leurs droits de souveraineté, les » Etats susnommés ont, d'un commun accord, » arrêté les résolutions suivantes :

» ARTICLE PREMIER. *Etienne Marilley* n'exer-» cera plus de fonctions épiscopales pour le » diocèse dit de Lausanne et Genève.

» Art. 2. Le séjour dans les cantons sur le

» territoire desquels s'étend le diocèse lui est » interdit.

» ART. 3. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg prendra, au besoin, les dispositions » convenables pour l'administration provisoire » du diocèse. Il avisera de plus aux prélimi-» naires propres à amener la réorganisation de » l'Evèché. »

En communiquant cette décision à l'évêque Marilley au château de Chillon, le gouvernement du Canton de Vaud lui fit demander dans quel pays il se proposait de se rendre en quittant'le territoire du diocèse de Lausanne et Genève; à quoi l'évêque Etienne Marilley répondit en ces termes:

« N'étant pas libre, je ne puis m'arrêter à au-» cune détermination, par rapport au refuge » que je choisirai. En conséquence, je me lais-» serai conduire à la frontière de ce diocèse » qu'on jugera à propos de désigner. Moins le » trajet sera long pour y parvenir, plus je serai » satisfait. »

Une voiture attendait le prélat à l'entrée de la forteresse; il s'y plaça, accompagné du préfet du district de Vevey et d'une escorte, et il fut conduit à la frontière de France et déposé, le 13 décembre 1848, à Divonne, département de l'Ain.

Etienne Marilley, originaire du canton de Fribourg, était curé d'une paroisse rurale du canton de Genève, lorsqu'il fût nommé par le Pape au siège épiscopal de ce diocèse, établi aujourd'hui à Fribourg. C'est le seul évêque (de ce diocèse du moins) qui ait été déchu de son siège par le pouvoir séculier, et cela dans le court intervalle de mars 1846, à décembre 1848, deux ans, huit mois et 99 jours.... Quelle vicissitude!

L'administration provisoire du diocèse de Lausanne et Genève fut confiée à un ecclésiastique sous le titre de Vicaire général, résidant à Fribourg. — L'évêque déchu était à Divonne ou aux environs, et les journaux du pays en donnaient quelquefois des nouvelles; on le voyait, dit-on, tantôt à Lyon, tantôt dans quelqu'autre ville de l'un des départements frontières de la Suisse, où des curés de ce pays lui rendaient visite.

La paix rétablie entre les cantons et la situation politique régularisée, l'évêque Marilley reprit la direction de son diocèse. Il mourut à Fribourg, et fut enseveli dans l'église des Cordeliers.

Napoléon III et l'étiquette.

Depuis son mariage, l'empereur semblait vouloir tracer une ligne de démarcation entre son intérieur d'époux et son ancien entourage. L'étiquette lui en offrait le moyen, et il s'en servait, au grand dépit, assure-t-on, de ceux contre lesquels elle était ainsi retournée. L'impératrice, accoutumée à vivre libre comme l'air, souffrit bien un peu de cette gêne. « C'est ennuyeux, disait-elle un jour à une personne de sa maison; mais Louis est si bon! Et puis, dans un temps comme le nôtre, qui sait ce qui peut arriver! » Ceci rappellerait un autre mot que lui prête un journal allemand. Avant le Deux-Décembre, elle aurait dit au Président, comme elle repartait pour l'Espagne: « Si jamais vous êtes malheureux, je vous offre un asile à Madrid. » Quant elle revint dans le courant de l'année suivante, l'empereur lui dit: « Je suis bien malheureux de n'avoir pas été malheureux. »

A ces histoires d'étiquette se rattache encore l'anecdote suivante: Les deux augustes époux assistaient à une représentation dramatique; l'impératrice ayant aperçu dans la salle quelqu'un de sa connaissance, le salua de l'éventail. L'empereur la conduisit au fond de la loge, et la plaçant devant une glace: « Cette glace, lui dit-il, vous renvoie fidèlement votre image,